

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 V.182 Vœu relatif aux « expositions sur la voie publique »

Le Conseil de Paris,

Considérant la présentation régulière en Conseil de Paris depuis le début de la mandature de projets de délibération relatifs à l'organisation d'expositions sur la voie publique ;

Considérant que la présentation de ces projets de délibération résulte d'une volonté de transparence et d'une plus grande exigence démocratique de la Ville quant à l'organisation de ces expositions ;

Considérant que les élu·e·s de Paris doivent pouvoir avoir accès à un maximum d'informations, notamment sur l'objet, les financements et l'identité des co-producteurs de ces expositions ;

Considérant que ces expositions sont organisées dans des lieux emblématiques de Paris, dont les grilles de l'Hôtel de Ville ;

Considérant la nécessité de formaliser et de publiciser le processus par lequel ces expositions sont organisées pour permettre à une plus grande diversité d'acteurs de proposer des projets d'exposition ;

Considérant plus particulièrement qu'une attention devrait être portée aux projets d'exposition sur la voie publique présentés par des associations locales, étudiantes, des écoles d'arts ou des ateliers d'artistes ;

Considérant aussi que la pandémie du COVID-19 a eu pour conséquence d'aggraver la précarisation de nombreux artistes, et doit donc renforcer la Ville dans sa détermination à les soutenir, à valoriser leur travail, à favoriser la diffusion de leurs oeuvres, à travers tous les champs de sa politique culturelle ;

Considérant l'exigence éthique que porte la Ville en de nombreux domaines, et qui doit être explicitée quant à l'organisation des expositions sur la voie publique, notamment en matière de partenariat, de programmation et d'égalité femmes-hommes ;

Considérant la nécessité que les artistes exposés soient systématiquement rémunéré·e·s par les organisateurs et d'appuyer significativement les projets d'expositions portés par des structures ayant besoin d'un soutien financier particulier ;

Considérant l'opportunité singulière que représente l'organisation de ces expositions sur la voie publique en matière d'innovation culturelle et de réappropriation de l'espace public ;

Considérant l'organisation de l'opération "un été culturel à Paris" s'inscrivant dans ces principes d'innovation culturelle, de réappropriation de l'espace public et de soutien aux acteurs culturels dans une période particulièrement difficile pour le maintien de leurs activités et leur survie ;

Sur proposition d'Alice COFFIN, Corine FAUGERON, Fatoumata KONÉ et des élu.e.s du Groupe Écologiste de Paris (GEP), au nom de l'exécutif,

Emet le vœu que :

- des documents soient joints aux projets de délibération relatifs aux expositions sur la voie politique en amont du Conseil de Paris, détaillant précisément l'objet des expositions, leurs financements et l'identité des coproducteurs ;
- la Ville diffuse largement sur son site internet l'information relative aux modalités d'exposition, qui devra :
 - lister les espaces sur la voie publique destinés à accueillir ces expositions
 - permettre et favoriser les initiatives portées par des associations locales, étudiantes, les écoles d'arts ou les ateliers d'artistes
 - exclure les initiatives portées des structures dont l'action rentre en contradiction avec les engagements éthiques, sociaux et environnementaux de la Ville de Paris
- la Ville travaille à la recherche de financement ou à la création d'un dispositif permettant de soutenir les projets d'expositions sélectionnés à la suite de cet appel à projet ;
- la Ville mette en place un premier appel à projet pour l'organisation d'expositions sur la voie publique à l'occasion de l'été culturel parisien, en 2022, et dont le règlement devra également permettre et favoriser les initiatives portées par des associations locales, étudiantes, les écoles d'arts ou les ateliers d'artistes et exclure les initiatives portées des structures dont l'action rentre en contradiction avec les engagements éthiques, sociaux et environnementaux de la Ville de Paris